

En direct de Choisy

Avril 2016 – N° 60



Cette photo un peu détériorée révèle son identité

Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : www.choisy-en-brie.fr

e-mail : mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h

5, route de la Ferté Gaucher



LE MOT DU MAIRE

En ce début de second trimestre 2016, le paysage du futur découpage administratif se révèle. La fusion des Communautés de Communes du Cœur de la Brie et de la Brie des Morin se fera. Ce nouveau territoire (issu de pressions politiques), qui aurait été judicieux en 2011, ne l'est plus avec la perspective d'un futur élargissement (lequel ?), donc de nouveaux bouleversements et des besoins de financement. Que de temps perdu ! D'ici la fin de l'année, il est nécessaire de se mettre en ordre de marche pour être opérationnel le 1^{er} janvier 2017. L'information sera donnée au fur et à mesure. Ensuite, la réorganisation de nombreux syndicats intercommunaux sera l'actualité durant de nombreux mois.

- Le Conseil Municipal de février a pris des décisions importantes dont les réalisations à court, moyen et long terme participeront à notre environnement :
 - ✓ Le programme de voirie 2016, sur la base d'un audit général fait en 2014 (500 000 € environ), reprend les urgences et quelques travaux apparus depuis.
 - ✓ Le projet de local annexe de rangement pour la salle polyvalente, permettra de regrouper les matériels stockés en divers lieux.
 - ✓ L'installation d'un petit préau à l'arrière de la salle des fêtes offrira un espace supplémentaire.
 - ✓ La dernière tranche d'assainissement collectif du bourg (Route de Provins, rue de la Brunotterie et le hameau du Montcel) suivant le schéma directeur établi en 1994/2006, va être lancée et sa réalisation probable avant 2020. Il restera ensuite à équiper les hameaux de La Boulois et des Deux Maisons.

Il va de soi que pour tous ces projets, les aides possibles ont été et seront sollicitées, permettant l'allègement de la charge communale. Nous noterons d'ailleurs que les nouvelles instances départementales et régionales, issues des élections 2015, ont créé de nouveaux outils financiers qui sont les bienvenus pour réhabiliter et permettre des équipements en secteur rural, compensant à minima les diminutions des dotations de l'Etat, l'accessibilité, les économies d'énergie et les équipements de base étant les objectifs principaux.

- L'accord d'urbanisation du secteur du Vannetin (voir article ci-après) est intimement lié à l'achèvement de l'assainissement collectif du village.

Nous avons donc du pain sur la planche pour satisfaire les objectifs, cela dans un climat incertain au niveau gouvernance et au niveau financier qui sont deux des leviers importants avec lesquels il faut compter. Le Conseil Municipal fera son possible pour tirer son épingle du jeu d'une équation à plusieurs inconnues, anticipant au mieux le coup suivant.

Votre Maire : Alain Beaufort

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **La borne électrique est opérationnelle depuis le 1^{er} mars** (voir article ci-après).
- **Le lotissement du Vannetin** : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 19 février 2016, a délibéré et a retenu l'entreprise AXAGIMO pour mener à bien le projet : création de 19 lots à bâtir de 500 m² environ (voir article ci-après et plan en encart).
- **La commémoration du 8 mai** : départ de la mairie à 10h, défilé jusqu'au Monument aux Morts et retour à la salle polyvalente pour le pot de l'amitié.
- **Les lavoirs** de l'Épauche et du Fays : les travaux de réhabilitation débuteront dans l'été. Si vous avez un peu de temps à consacrer, vous serez les bienvenus pour aider les conseillers municipaux bénévoles à la restauration de ces 2 ouvrages. Contact : Albert GEORGE au 06 76 79 21 91.
- **La Poste sera fermée cet été du 1^{er} au 21 août**. Le préposé titulaire est parti à la retraite le 29 février et depuis ce n'est jamais la même personne qui assure l'intérim d'où une certaine gêne et surtout une longue attente. D'après la responsable du Bureau, basée à Coulommiers, le nouveau préposé devrait être nommé avant l'été. Patience !
- **L'école en danger ?** (Voir article ci-après).
- **La société Images In Air** va réaliser des prises de vues aériennes et films vidéo dans notre secteur sitôt les premiers beaux jours.
- **Fermeture de la déchetterie de Jouy-sur-Morin** pour 8 semaines à compter du 14 mars 2016. Accueil dans d'autres déchetteries (Coulommiers, Jouarre, ...). Renseignements au SMITOM du Nord Seine-et-Marne au 01 60 44 40 04.

ÉTAT CIVIL

Bonjour les bébés

- Jeanne LECHEVREL, le 18 décembre 2015
- Lory-Ann FONTANA, le 8 janvier 2016
- Elyna ANTUNES, le 30 janvier 2016
- Danny CENDRIER, le 9 février 2016

Ils nous ont quittés

- Bernard HAUS, le 18 décembre 2015
- Abel PHILIPPE, le 18 janvier 2016
- Gérard WALRAET-TRIOLLET, le 12 février 2016

LE CALENDRIER

2 avril	Soirée savoyarde	Animation Loisirs
9 avril	Soirée bretonne	Jeunes d'Autrefois
30 avril	Salon du numérique	ASS News
1 ^{er} mai	Thé dansant	ASS News
8 mai	Commémoration Commune	
14 mai	Course cycliste prix Municipalité	JSFG
15 mai	Brocante	Foot
(Date et lieu à confirmer)	Fête de l'amitié	Secteur Pastoral
22 mai	Fête de la Nature « Festival Paroles de plantes » (Ferté Gaucher)	CCCB et Office de tourisme
21 juin	Fête de la Musique	Animation Loisirs
25 juin	Soirée adhérents	Fit Fun
25 juin	Kermesse	Amicale Scolaire
1 ^{er} juillet	Brocante nocturne	Foot

LES TRAVAUX

- Réaménagement de tous les massifs de rosiers de la commune.
- Réfection du trottoir Grande Rue côté impair, suite aux travaux des canalisations d'eau potable.
- Réhabilitation de l'aire de pétanque située à côté du stade de foot.
- Création de 2 passages piétons pour handicapés (route de la Ferté et route de Coulommiers).
- Réfection d'une partie de la chaussée Place de l'Église (à l'endroit de la borne électrique) et rue Gallié.

- Peinture dans le local de la poterie, le couloir qui mène à la bibliothèque, le vestiaire des écoles et la cuisine.
- Nettoyage du nouveau terrain acquis pour l'aire de jeux.
- La commune a récupéré d'une autre commune une aire de skate board vérifiée par un Bureau de Contrôle. Il s'avère que plusieurs modifications sont nécessaires et le rapport a été transmis à la Communauté de Communes du Cœur de la Brie pour suite à donner.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ART FLORAL

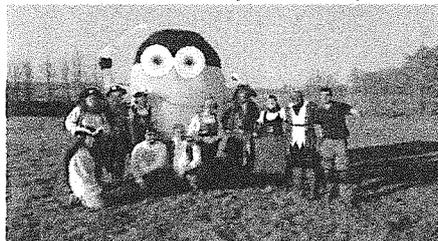
Prochaines séances : 7 avril, 12 mai, 16 juin.

Inscription 8 jours avant la date au 01 64 01 24 97.

AMICALE SCOLAIRE

Carnaval : le 12 mars dernier, l'Amicale Scolaire a organisé son carnaval. Cette année, les habitants de Choisy et des communes alentours, venus en nombre, ont pu découvrir un défilé haut en couleurs avec comme thème : les pirates ! Le cortège était précédé des majorettes, Les Morinettes, qui ont offert un très beau spectacle. Le char était composé d'un bateau pirate guidé par un énorme Minion corsaire en guise de Monsieur Carnaval, qui cette année encore fût brûlé à la fin du défilé afin de chasser l'hiver et d'accueillir le printemps comme il se doit ! La journée s'est terminée par une soirée dansante avec pot de l'amitié offert par l'Amicale Scolaire et une multitude de plats préparés par les participants.

L'Amicale Scolaire tient à remercier enfants, parents, grands-parents, commerçants ... pour cette magnifique journée et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures !



ASS NEWS

Le Salon de la femme s'est tenu le dimanche 6 mars. Malgré le froid, une centaine de visiteurs et visiteuses ont pu voir des stands magnifiques sur le thème de la femme, animés par des VDI (Vendeuses à domicile indépendantes), des commerçantes de Seine et Marne uniquement. Le Salon, installé sur deux salles, regroupait 23 exposants, l'ambiance était là très conviviale avec beaucoup d'échanges, une vraie réussite, si bien qu'il y a aura un SALON D'AUTOMNE le 23 Octobre 2016.



Une vue d'ensemble



Un exposant choisien

La brocante, le 13 mars 2016, une des premières de la région, a bénéficié d'une météo clémente. Les nombreux promeneurs ont pu chiner tranquillement et profiter du premier marché des artisans, Place de la Payenne.

ANIMATION LOISIRS

L'Assemblée Générale de l'association, qui s'est tenue le 4 mars dernier, a vu l'élection des Membres du nouveau Bureau. Le Président de séance en a profité pour remercier les anciens et nouveaux Membres pour leur aide ainsi que tous les bénévoles sans lesquels aucune manifestation ne pourrait avoir lieu.

Puis le 9 mars, lors d'une réunion du Bureau, les postes occupés par chacun des Membres ont été votés comme suit :

- Monsieur BUREL Patrick, Président,
- Messieurs DURAND Philippe, GOURET Alain et PHILIPPE Grégory, Vice-présidents,
- Mesdames LEGAY Chrystelle, Trésorière, et CENDRIER Sylvie, Trésorière adjointe,

- Mesdames BUREL Chantal, Secrétaire, et BOURET Martine, Secrétaire adjointe.
Les 15, 16 et 17 janvier, Animation Loisirs a fêté son vingtième week-end à la neige ! A l'occasion de cet anniversaire, quelques surprises attendaient les participants ... Cette escapade à la station de La Clusaz fut un franc succès, autant appréciée des skieurs que des non skieurs.

P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Le P.L.U arrêté en 2012, contesté pour des raisons d'insatisfaction d'ordre privé, fragilisé par une erreur de procédure mise en évidence, devait être jugé par le Tribunal Administratif de Meun le 10 mars 2016 mais l'audience a été reportée au dernier moment à une date ultérieure.

- Anticipant ce risque, la démarche de révision, lancée dès novembre 2014, se déroule actuellement :
 - ✓ Élaboration des documents très proches des précédents.
 - ✓ Consultation des personnes publiques associées (sans en oublier ...).
 - ✓ Concertation, présentation à la population (réunions publiques en septembre 2015 et le samedi 12 mars 2016 avec le Bureau d'études EU CREAL).
 - ✓ Débat au Conseil Municipal, approbation du projet (avril 2016).
 - ✓ Enquête publique (septembre 2016).
 - ✓ Arrêt du P.L.U en fin d'année 2016.
- L'élaboration de ce nouveau document, qui nécessite énergie et finances, est plus lourde que prévu avec « grenellisation », « alurisation » et modification du code de l'urbanisme au 1^{er} janvier 2016.
- A noter au passage que le souhait toujours exprimé par la commune de ne pas étendre les zones urbanisées au détriment des terres agricoles et espaces naturels est conforté par le SDAURIF (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France) qui limite l'augmentation des zones U à 5% par rapport à celles constatées au SDRIF de 2013. Cela ne permet aucun ajout, voire contraint à des déclassements de zones préalablement classées U, ce qui ne serait pas arrivé avec le P.L.U de 2012 laissé en l'état.
Tous ces éléments pris en considération, le cabinet d'urbanisme estime que sensiblement 80 logements sont possibles avec le document actualisé. Sous toute réserve, la population de Choisy-en-Brie pourrait approcher 1700 habitants vers 2030, soit une augmentation moyenne de 1.5% par an depuis 1975 (814 habitants).
- De plus, suivent une cartographie établie par la Police de l'Eau, le SAGE et, prochainement, un arrêté du Préfet, la définition de divers types de zones humides avec des contraintes tant au regard de l'urbanisation que de l'agriculture à intégrer dans le prochain P.L.U.
- De nouvelles embûches ? Espérons que non, même si l'ombre d'un P.L.U Intercommunal plane toujours, bien que retiré à la demande de l'État.

UN NOUVEAU SECTEUR HABITABLE

- Situé à l'Ouest du village, en retrait du CD 215, la commune a « hérité » de 2 parcelles d'une superficie de 11 000 m² environ lors du remembrement de 2000, qui n'intéressaient pas le monde agricole et dont elle n'a guère l'usage pour des équipements publics.
- Classé en zone d'habitation depuis le P.L.U 2012, le choix de permettre la construction d'une vingtaine de pavillons est expliqué ci-dessous :
 - ✓ Ce projet permettra la liaison du réseau d'eau usée jusqu'au Montcel comme cela avait été fait au « Clos Gillet » au bénéfice des hameaux du Carrouge et de La Fresnois.
 - ✓ La future population, avec l'espoir d'un apport d'enfants, aidera au maintien des effectifs scolaires, maternelle et primaire, qui décroissent depuis quelques années. La fermeture d'une classe a été envisagée par l'Inspection Académique dès la prochaine rentrée.
 - ✓ Les terrains à bâtir étant relativement rares dans notre secteur, l'accessibilité à la propriété pour les jeunes couples du village, entre autres, sera une possibilité.
 - ✓ La cession du foncier, non négligeable, à un aménageur participera, avec les taxes et charges locales induites, à l'équilibre des futurs budgets.
- Après une décision de principe début 2015, une dizaine d'aménageurs furent sollicités avec un cahier des charges fixant tous les points auxquels la Commission d'urbanisme était attachée.
- C'est la SARL AXAGIMMO de Créteil qui a été désignée, présentant l'avant-projet (voir en encart) et les engagements les plus intéressants :
 - ✓ Nombre et surface des parcelles en adéquation avec le marché immobilier actuel.
 - ✓ Nature et qualité de la voirie (avec phasages), des réseaux, clôtures et traitement des espaces verts.

- ✓ Possibilité de désenclavement du site à long terme.
- ✓ Coût d'acquisition (380 000 €).
- ✓ Engagements divers dont rétrocession de la voirie et des réseaux en fin d'opération.
- ✓ Calendrier prévisionnel de réalisation.

LA BORNE ÉLECTRIQUE

Une borne de recharge pour véhicules électriques accessible sur la commune

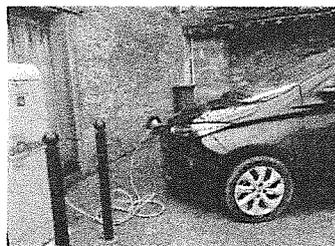
Depuis le 1^{er} mars, une borne de recharge pour véhicules électriques est accessible Place de l'Église pour tous les habitants et voyageurs de passage. Cette borne a été installée par le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) qui prévoit d'en installer 150 comme celle-ci sur l'ensemble du département.

Un maillage départemental : l'objectif du SDESM est d'encourager le développement du véhicule électrique en Seine et Marne. À ce jour, plus de 1000 véhicules électriques sont déjà immatriculés dans le département.

L'installation de ces bornes selon un maillage précis dans les cœurs de villes et villages permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre deux bornes. L'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles : aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.

Comment utiliser la borne ? Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr. Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite le service est prépayé à raison de 0.5 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.



L'avis d'un utilisateur choisien : Il parcourt 200 km par jour et réalise une économie mensuelle de 200 € environ avec son véhicule Renault Zoé. L'autonomie est de 100/150 km par beau temps et 100/200 km en hiver. Il faut savoir que l'autonomie dépend beaucoup de la façon de conduire.

Son bilan est plutôt satisfaisant. Il lui en a coûté 14 000 € environ en 2013, prime gouvernementale de 7 000 € déduite. Aujourd'hui, le bonus écologique est de 6 300 €, qui peut aller jusqu'à 10 000 € si l'achat du véhicule électrique s'accompagne de la mise à la casse d'un vieux véhicule diesel.

Il précise qu'il y a un état d'esprit entre les utilisateurs de véhicules électriques qui en profitent pour faire fonctionner le commerce local pendant le temps de la recharge.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE

L'École en danger ? Voici un message des délégués de parents d'élèves de Choisy-en-Brie :

« Nous voulions vous informer de la décision prise par l'Inspection Académique de fermer une classe sur l'école de Choisy pour la rentrée 2016. Les classes étant déjà chargées, cette fermeture engendrerait des doubles niveaux et des effectifs encore plus importants. Cela ne nous semble pas normal.

La décision sera prise définitivement par l'Inspection Académique de Melun. Il reste peu de temps pour agir et essayer de conserver nos classes à l'identique pour la rentrée. Pour cela, nous avons mis en place une pétition que vous pouvez signer en ligne : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2016N48563>.

Notre adresse mail est toujours disponible pour vos diverses questions à faire remonter et pour vos idées de mobilisation : parentspavenne@gmail.com.

Merci de votre soutien »

Les transports scolaires : Dès la rentrée 2016/2017, le Département 77 n'étant plus en mesure de financer les transports scolaires à la même hauteur des années précédentes, n'assurera plus la gratuité de ces services et sera contraint de demander une participation des usagers. Cette participation est très éloignée du coût réel de la prestation et les familles concernées seront appelées à contribuer en moyenne à hauteur de 25% de la dépense réelle.

Seuls les titres délivrés par le Département 77 (Carte Scol'R) permettent d'emprunter les CSS (Circuits Spéciaux Scolaires) qu'il met en place.

- Le tableau ci-dessous présente la participation restant à la charge des familles selon les titres et les niveaux scolaires (Montant communiqué sous réserve de modification avant application).

		2015	2016
CSS	Primaires	12 euros	100 euros
	Collégiens		100 euros
	Lycéens		150 euros
Imagin'R	Primaires	341 euros	191 euros
	Collégiens	174 euros	191 euros
	Lycéens	174 euros	341 euros

A retenir :

- Le coût moyen réel pour un élève transporté sur CSS par an est de 730 €. Dans le cadre du dispositif 2016, le Département assume 86% de cette charge. Maintien de la prise en charge de 100 % des frais de transports des élèves et étudiants handicapés.
- La Seine-et-Marne était le dernier département à pratiquer la gratuité des transports scolaires.

La course de Champbonnois : Splendide journée

Jeudi 10 mars, les élèves des classes de CP et de CE 1 de l'école La Payenne à Choisy-en-Brie ont retrouvé leurs camarades de Chevru pour une rencontre sportive d'endurance. Une centaine d'enfants ont couru sur une boucle de 500 mètres, rue Bulot dans le hameau de Champbonnois. Le midi, les enfants, les enseignants les parents et les lycéennes de La Bretonnière ont pique-niqué tous ensemble.

Les enseignants remercient les agents techniques pour leur aide.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Ateliers Jobs d'été : la Mission Locale de la Brie et des Morin organise des ateliers Jobs d'été pour les étudiants et les scolaires (à partir de 18 ans ou 17 ans si titulaire du BAFA), tous les mercredis de 13h30 à 17h de mars à juin 2016 qui leur permettront d'avoir les bons outils, organiser leurs recherches, postuler à des offres et présenter une candidature spontanée. Renseignements au 01 64 20 76 59, MLBM, 24, avenue de Strasbourg, 77120 COULOMMIERS.

Compostage : en vue de la semaine nationale du compostage de proximité, les ambassadeurs du SMICTOM de Coulommiers réalisent une plateforme de compostage afin de former la population au compostage individuel de jardin. Cette plateforme de compostage située dans les installations du SMICTOM de Coulommiers permettra aux particuliers, professionnels et aux collectivités de bénéficier d'une formation compostage gratuite prodiguée par un maître-composteur.

Cette formation sera l'occasion de présenter les différentes techniques de compostage, et les méthodes pour améliorer la qualité et le rendement du composteur.

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant et à diffuser cette information autour de vous afin de la faire connaître à plus de monde possible.

Organisée pendant la semaine du 4 au 8 avril de 9h à 16h, inscrivez-vous vite ! Réservez votre place au : 01 64 20 52 22 ou par email : ambassadeur@smictom.fr.

POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS

Les nuisances sonores peuvent affecter la santé et la qualité de vie, soyez vigilants !

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Telle est la teneur de l'article R.1334-31 du code de la santé publique. Soyez vigilants sur les horaires de passage des tondeuses à gazon, sur le volume des sons de voitures et tout autre appareil afin de respecter la tranquillité d'autrui.

Rappel des horaires :

- Les jours ouvrés de 7 h à 20 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les animaux de compagnie - Quelques règles à observer

- Être vigilants aux aboiements de nos chiens pour ne pas troubler le voisinage.
- Ramasser les déchets de nos petites bêtes à quatre pattes (aux abords des écoles aussi).
- Tenir en laisse nos chiens lors des sorties sur la voie publique, sans oublier de museler les plus dangereux.
- Ne pas laisser errer nos chiens (divagation interdite par l'article 213-2 du code rural).

Les croquettes c'est dans le sac !



Et aussitôt déposées dans un contenant

Désherbage, tonte

Tout comme le déneigement, il incombe à chacun d'entretenir les abords de sa maison.

CHOISY PRATIQUE

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement est nécessaire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la JAPD.

HORAIRES D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN

(1^{er} NOVEMBRE au 28 FÉVRIER sauf 25 décembre et 1^{er} janvier)

Lundi, mercredi, vendredi : 14h/17h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/17h, dimanche et jours fériés : 9h/12h.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN (du 1^{er} mars au 31 octobre sauf 1^{er} mai)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h/18h, jeudi : 9h/12h, samedi 9h/12h et 14h/18h, dimanche et jours fériés 9h/12h. (www.smitom-nord77.fr ou 01 60 24 75 70).

→ La déchetterie de Jouy-sur-Morin est fermée pour 8 semaines à compter du 14 mars 2016.

LES COLLECTES

- Bacs gris : 1 fois par semaine le mardi après-midi.
- Bacs jaunes : 1 semaine sur deux (semaine paire) le jeudi après-midi.
- Bacs verts pour les déchets verts : le jeudi matin d'avril à novembre.
- Encombrants : 2^{ème} lundi des mois impairs. **NE LES SORTIR QUE LA VEILLE AU SOIR.**

Les poubelles doivent être rentrées après chaque collecte, principalement pour des raisons de sécurité.

LE SERVICE ÉTRANGER de la sous-préfecture de Provins (titre de séjour et de circulation) n'est plus assuré depuis le 1^{er} septembre 2015. Les dossiers seront instruits par la préfecture de Melun (12, rue des Saints-Pères 77010 MELUN, www.seine-et-marne.gouv.fr).

→ LE DÉFENSEUR DES DROITS

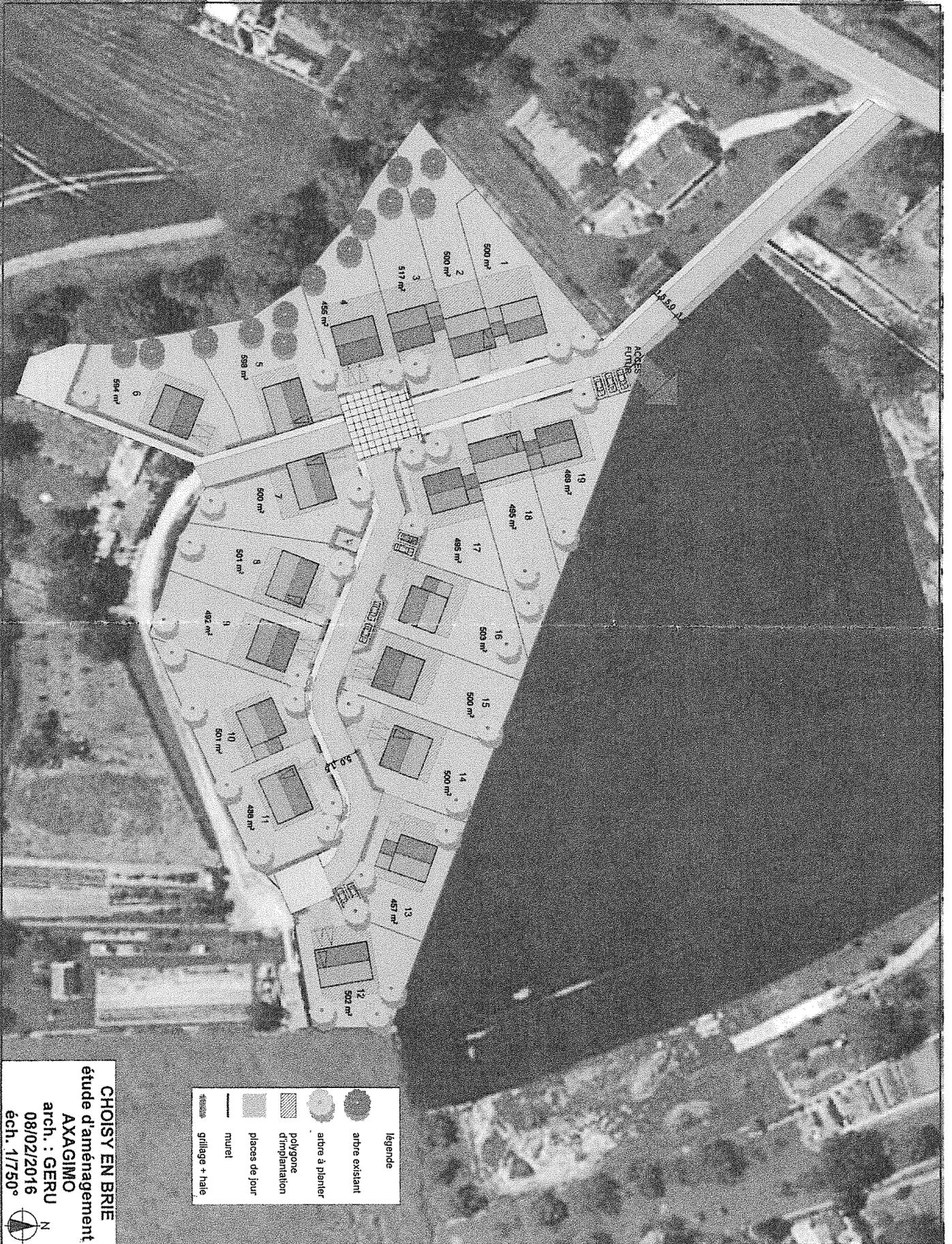
Chaque année, le défenseur des droits traite de nombreux dossiers de discriminations :

- liées à l'homosexualité, à l'égard des personnes handicapées, fondées sur l'origine des personnes, à l'égard des femmes au travail,
- et de nombreux dossiers concernant les relations des usagers avec les services publics, le comportement professionnel des forces de sécurité, la défense des droits de l'enfant.

Contactez le défenseur des droits au 09 69 39 00 00 et sur www.defenseur-des-droits.fr

IMPORTANT : il est demandé aux nouveaux habitants de la commune et aux personnes quittant Choisy d'en informer la mairie.

RAPPEL : un cahier de petites annonces et de réclamations est à votre disposition à la mairie.



légende

	arbre existant
	arbre à planter
	polygone d'implantation
	places de jour
	murail
	grillage + halle

CHOISY EN BRIE
 étude d'aménagement
 AXAGIMO
 arch. : GERU
 08/02/2016
 éch. 1/750°

